

B. NOTICE

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Effipro duo 50 mg/60 mg solution pour spot-on pour chats

Effipro duo 100 mg/120 mg solution pour spot-on pour très grands chats

2. Composition

Chaque pipette contient :	Substances actives		Excipients	
Volume pipette (unidose)	Fipronil	Pyriproxyfène	BHA*	BHT**
0,5 mL	50 mg	60 mg	0,1 mg	0,05 mg
1 mL	100 mg	120 mg	0,2 mg	0,10 mg

* Butylhydroxyanisole (E320), ** Butylhydroxytoluène (E321).

Solution limpide, incolore à jaune pâle.

3. Espèces cibles

Chats

4. Indications d'utilisation

Chez les chats : à utiliser contre les infestations par les puces seules ou les infestations mixtes par les puces et les tiques.

Contre les puces :

Traitement et prévention des infestations par les puces (*Ctenocephalides felis*). Une application empêche toute nouvelle infestation pendant 5 semaines.

Prévention de la multiplication des puces pendant 12 semaines après application, en empêchant le développement des œufs en puces adultes.

Le médicament vétérinaire peut être intégré à une stratégie de traitement de la Dermatite par Allergie aux Piqûres de Puces (DAPP) quand cette affection a fait préalablement l'objet d'un diagnostic par un vétérinaire.

Contre les tiques :

Traitement des infestations par les tiques (*Ixodes ricinus* et *Rhipicephalus turanicus*). Après une application, l'efficacité acaricide persiste pendant une semaine.

Si des tiques sont présentes au moment de l'application, elles peuvent ne pas être toutes tuées dans les 48 heures.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser chez le lapin, des effets indésirables et parfois même le décès peuvent survenir.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux substances actives ou à l'un des excipients.

6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières :

Deux études de laboratoire ont évalué l'efficacité du médicament vétérinaire lorsque le pelage est mouillé 2 heures avant application du médicament vétérinaire et 2 fois au cours de la période d'efficacité du traitement contre les puces (à deux semaines d'intervalle contre les puces adultes ou à quatre semaines d'intervalle contre les stades immatures de puces). Mouiller le pelage dans les conditions décrites n'affecte pas l'efficacité du médicament vétérinaire.

L'effet d'un shampoing sur l'efficacité du médicament vétérinaire n'a pas été évalué. Si un shampoing s'avère nécessaire, il est recommandé de le faire avant application du médicament vétérinaire.

Dès le début des mesures de contrôle antiparasitaire, en cas d'infestation, le panier de l'animal et ses zones de couchage ou de repos tels que les tapis et canapés doivent être traités avec un insecticide approprié et passés régulièrement à l'aspirateur.

Pour réduire la pression parasitaire environnementale liée aux puces, il est recommandé de traiter tous les animaux du foyer avec un médicament vétérinaire contre les puces approprié.

Le médicament vétérinaire n'empêche pas les tiques de se fixer. Si l'animal a été traité avant l'exposition aux tiques, ces dernières seront tuées dans les 48 heures après fixation. Cela précède généralement l'engorgement, réduisant mais n'excluant pas le risque de transmission de maladies. Une fois mortes, les tiques se détachent souvent de l'animal. Toute tique restante devra être retirée précautionneusement, en s'assurant que les pièces buccales ne restent pas dans la peau.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

À usage externe exclusivement.

Ne pas administrer oralement.

Les animaux doivent être pesés avec précision avant le traitement.

En l'absence de données, le médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé chez les chats de moins de 10 semaines ou pesant moins de 1,0 kg.

Éviter tout contact avec les yeux de l'animal. Dans le cas d'un contact oculaire accidentel, nettoyer les yeux à l'eau.

Veiller à appliquer le médicament vétérinaire correctement selon la description dans la rubrique « Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration ». Ne pas appliquer le médicament vétérinaire sur une plaie ou autre lésion cutanée. Il est important de s'assurer que le médicament vétérinaire est appliqué directement sur une zone de peau sèche que l'animal ne peut pas lécher et que les animaux ne se lèchent pas mutuellement après le traitement.

L'utilisation du médicament vétérinaire n'a pas été étudiée chez les animaux malades ou affaiblis.

L'utilisation du médicament vétérinaire chez les animaux malades ou affaiblis ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

En l'absence d'étude d'innocuité complémentaire, l'intervalle minimum entre deux traitements doit être de 4 semaines.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Le médicament vétérinaire peut occasionner des troubles nerveux. Le médicament vétérinaire peut être toxique en cas d'ingestion.

Éviter d'ingérer le médicament vétérinaire ou de porter la main à la bouche après utilisation.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'application du médicament vétérinaire.

En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et présentez-lui la notice ou l'étiquette.

Le médicament vétérinaire peut provoquer une irritation des yeux et des muqueuses.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et la bouche, ce qui inclut le contact main-œil.

En cas de contact accidentel avec la peau ou les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de persistance d'une irritation de la peau ou des yeux, demandez immédiatement conseil à un médecin et présentez-lui la notice ou l'étiquette.

Se laver les mains après utilisation.

Tant que le site d'application n'est pas sec, ne pas toucher les animaux traités et ne pas laisser les enfants jouer avec eux. Il est donc recommandé de ne pas traiter les animaux pendant la journée mais plutôt en début de soirée et les animaux récemment traités ne doivent pas être autorisés à dormir avec leurs maîtres, en particulier les enfants.

Conserver les pipettes dans leur emballage d'origine et les éliminer immédiatement après utilisation de façon appropriée.

À usage vétérinaire uniquement.

Autres précautions :

Le médicament vétérinaire peut altérer les surfaces, matériaux et meubles de la maison. Attendre que le site d'application soit sec avant de permettre le contact avec ces matériaux.

Gestation et lactation :

Les études de laboratoire réalisées avec le fipronil et le pyriproxyfène n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes ou embryotoxiques.

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie chez des chattes gestantes et allaitantes.

L'utilisation chez les animaux gestants et allaitants ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune connue.

Surdosage :

Aucun effet indésirable grave n'a été observé au cours d'une étude d'innocuité réalisée sur des chatons de 10 semaines, traités à des doses allant jusqu'à 5 fois la dose maximale recommandée 3 fois à 4 semaines d'intervalle, et traités à la dose maximale recommandée 6 fois à 4 semaines d'intervalle.

Le risque d'effets indésirables (voir rubrique « Effets indésirables ») peut cependant augmenter avec le surdosage, il faut donc toujours traiter les animaux avec la taille de pipette adaptée à leur poids.

7. Effets indésirables

Chats

Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :

Réaction au site d'application¹ (par exemple desquamation de la peau au site d'application, alopecie au site d'application, prurit [démangeaisons] au site d'application, érythème [rougeur] au site d'application, coloration anormale de la peau au site d'application)

Démangeaisons ou alopecie (perte de poils) sur tout le corps

Hypersalivation, vomissements

Troubles neurologiques² (par exemple hyperesthésie [augmentation de la sensibilité à une stimulation], abattement, symptômes neurologiques)

Signes respiratoires

Fréquence indéterminée (ne peut être estimée sur la base des données disponibles)

Aspect mouillé du pelage au site d'application^{1,3}, dermatose squameuse au site d'application^{1,3,4}

¹ Transitoires² Réversible³ Modifications cosmétiques⁴ Légers

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification :

adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Spot-on.

Posologie :

Pour un chat pesant de 1 à 6 kg, appliquer une pipette de 0,5 mL, correspondant à la dose minimale recommandée de 8,3 mg de fipronil et 10 mg pyriproxifène par kg de poids corporel.

Pour les chats de plus de 6 kg, la dose recommandée de 1 mL doit être appliquée, ce qui peut être fait en appliquant 2 pipettes de 0,5 mL.

Poids du chat	Volume de la pipette	Fipronil (mg)	Pyriproxifène (mg)
1 – 6 kg	0,5 mL	50	60
>6 – 12 kg	1 mL	100	120

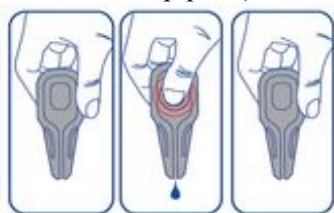
Mode d'administration :

Extraire la pipette de la plaquette. La tenir en position verticale. Tapoter la partie étroite de la pipette pour s'assurer que le contenu est bien descendu dans la partie centrale de la pipette. Rompre l'extrémité autocassable de la pipette en suivant la ligne gravée.

Écarter les poils de l'animal à la base du cou, jusqu'à ce que la peau soit visible. Placer l'embout de la pipette directement sur la peau et presser fermement plusieurs fois pour en expulser entièrement le contenu et le répartir de façon homogène en un ou deux points. S'assurer que la solution est appliquée sur une peau saine et éviter l'application superficielle ou l'écoulement de la solution sur le pelage du chat, en particulier chez les grands chats (plus de 6 kg).



Système anti-goutte (le médicament vétérinaire est libéré uniquement par pression sur la partie centrale de la pipette).



9. Indications nécessaires à une administration correcte

Pour un contrôle optimal des infestations par les puces et les tiques et de la multiplication des puces, la fréquence des applications peut être adaptée en fonction des conditions épidémiologiques locales. Cependant, en l'absence d'études complémentaires, ne pas renouveler le traitement à intervalles de moins de 4 semaines (voir sous-rubrique « Surdosage » à la rubrique « Mises en garde particulières »).

10. Temps d'attente

Sans objet.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

À conserver dans un endroit sec.

Conserver les plaquettes dans l'emballage extérieur de façon à les protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte et l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le médicament ou les emballages vides.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V482257

BE-V482266

Boîtes de 1, 4, 24 ou 60 pipette(s) (les grandes boîtes contiennent des pochettes de fractionnement pour délivrer un nombre réduit de pipettes).

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Avril 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065m LID
06516 Carros
France

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

VIRBAC BELGIUM NV
Esperantolaan 4
BE-3001 Leuven
Tél/Tel : +32-(0)16 387 260
phv@virbac.be

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

17. Autres informations

Le **pyriproxyfène** est un inhibiteur de croissance des insectes (IGR) de la famille des analogues de l'hormone juvénile. La molécule empêche, par contact, l'émergence d'insectes adultes, en bloquant le développement des œufs (effet ovocide), des larves et des pupes (effet larvicide), qui sont ainsi éliminés.

L'association du fipronil et du pyriproxyfène présente une activité insecticide et acaricide contre les puces (*Ctenocephalides felis*) et les tiques (*Rhipicephalus turanicus*, *Ixodes ricinus*) et empêche le développement des œufs en puces adultes.

Une telle association procure un contrôle intégré des puces qui peut être utilisé lors d'infestations par les puces seules ou lors d'infestations mixtes par les puces et les tiques.